PAQUEBOT DE LA NOUVELLE ORLEANS ET DES ATTAKAPAS—Partant de la Nouvelle Orléans pour St Martinsville, tous les MARDIS. Le bateau à vapeur neuf et fin marcheur BELLE ISLE, Capt. Joseph Labarthe, partira pour St Martinsville, la Nouvelle Iberie, Franklin, Pattersonville et tous les points intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
FOLLAIN & BELLOCQ
ou à A B BEIN.

POUR LES ATTAKAPAS—Le vapeur ST. MARY, capitaine Muggah, reçoit du fret au bout de la rue Bienville, et partira [illegible] pour Franklin, Centreville, Pattersonville [illegible] Berwick et tous les points sur la route. Pour [illegible] s'adresser à bord ou à
JOHN HALL, No 1 Front Levee
ou à P J FAVY & Co.
24 fev

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas, et tous les ports [illegible] Le bateau neuf et splendide SARA NAN [illegible] fret, et partira [illegible] DARBY & TREMOULET, 21 Vieille Levee.

POUR LA BALIZE et tous les ports intermédiaires. Le vapeur [illegible]

Paquebot de la Cote et de Lafourche. [illegible] ELISKA [illegible]
BEAUD & LANDRY

PAQUEBOT DE LAFOURCHE. Le vapeur ST. LANDRY [illegible]

Pour la Balise et Pointe a la Hache. [illegible]

Paquebot du Bayou Sara. [illegible] BELLE CREOLE [illegible] P. A. CHAMPOMIER [illegible]

POUR TAMPICO. [illegible] N. BARROIS, 8 Vieille Levee.

POUR NEW-YORK. [illegible] JOHN E. WOODRUFF [illegible]

POUR NEW YORK. [illegible] J. W. STANTON & Co [illegible]

POUR BOSTON. [illegible] T. H. GALE [illegible]

POUR ROTTERDAM. [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible]

POUR HAMBOURG. [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible] T. H. GALE [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible] T. H. GALE [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible] T. H. GALE [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible]

POUR LIVERPOOL. [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible] T. H. GALE [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible] OLIVER GALE [illegible]

POUR LE HAVRE. [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible]

POUR PERNAMBUCO ET BAHIA. [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible]

A VENDRE. [illegible]

Articles d'Hiver en conclusion de vente.

[illegible] C. M. SIMPSON, 33 rue de Chartres, encoig. Douane. 11 jan

EAU DE VIE.
12 demi-pipes cognac 4me epreuve J. J. Dupuy
12 quarts do do do J. Dupuy et Castillon
8 demi-pipe do champagne Olivier frères
16 quarts do do
3 demi-pipes cognac très vieux
A vendre par DARAN, QUEYROUSE & Co., No 11 et 15 rue St Louis.

CAFE—642 sacs en débarquement du brick P. Soule, venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levee. 15 fev

ETOFFE à moustiquaire, blanche et ecrue—6 balles brin 4|4 [illegible] en débarquement du navire Eliza Morrison, venant de Belfast, à vendre par McDOWELL & PECK, 29 Douane. 15 fev

MARCHANDISES convenables au marché Mexicain—Un joli assortiment de platilles, bretagnes, creas, &c., et autres articles, à vendre par McDOWELL & PECK, 29 Douane. 15 fev

L. H. RICHARD,
33, RUE DE LA DOUANE,

OFFRE à vendre les articles suivans, reçus par les navires Talbot et Andelle, du Havre:
1 caisse coutil rosse pour cordonniers.
1 do lasting fort pour bottines.
1 do coutils nouveaux pour pantalons.
3 do mérinos fin pour habits et pantalons.
1 do Eventails.
1 do Gants et mitaines filet.
1 do Ombrelles.
1 do cachemirette [illegible] article nouveau pour tailleurs.
1 do écharpes nouvelles en [illegible]
Tous ces articles seront vendus au plus bas prix.
2 fev

F. T. DOURNOS, Chirurgien Dentiste, rue Conti, No. 25. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à 4 heures du soir. 17 mars

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS,

JEUDI, 25 FEVRIER 1847,
la reprise de
LA MUETTE DE PORTICI,
Grand Opera en 5 actes, d'Auber.
☞ On commencera à 6 heures trois quarts.

ARMORY HALL.

HENRI HERZ,
COMPOSITEUR ET PIANISTE
De S. M. le Roi des Français, et Professeur au Conservatoire Royal de Musique de Paris, a l'honneur d'annoncer qu'il donnera son second

GRAND CONCERT,
MERCREDI SOIR, 24 DE FEVRIER.

M. HENRI HERZ sera assisté par Mme Casini, du Théatre d'Orléans, M. Arnould Brocard, M. G. Curto et par M. Nores. M. Nores tiendra le piano.

PROGRAMME—Première Partie.
1o VARIATIONS BRILLANTES sur le duo des Puritains, de Bellini, composé et exécuté par M. H. HERZ.
2o Air de "LA SYRENE", par Auber, chanté par Mme Casini.
3o GRANDE FANTAISIE sur plusieurs airs favoris de l'opéra de Lucrece Borgia, de Donizetti, composé et exécuté par M. H. HERZ.
4o Air de l'opera DU SERMENT, par Auber, chanté par Mme Casini.
(Intermede de 15 minutes.)
SECONDE PARTIE.
1o Air de l'opéra de l'Esule di Roma, chanté par M. G. Curto.
2o Trois nouvelles études du Conservatoire de Paris: 1o l'Elegante—2o la Legère—3o la Pastorale, composés et exécutés par M. H. HERZ.
3o Romance chantée par M. Aug. Brocard.
4o Fantaisie et Variations (di Bravura) sur le [illegible] Pré aux Clercs, composées et exécutées par M. H. HERZ.
☞ Prix du billet UNE PIASTRE. On peut s'en procurer [illegible] aux magasins de musique, et hotels, jusqu'à la porte de l'hotel St. Louis.
☞ Les portes seront ouvertes à 7 heures. Le Concert commencera à 8 heures.
☞ Le mauvais temps ne fera pas renvoyer le Concert.
☞ Pour plus amples renseignements voir les Programmes. 24 fev

GRANDE EXHIBITION.

UNE superbe galerie de tableaux originaux des grands maîtres, est ouverte depuis lundi dernier, à 10 heures du matin, à la salle St Louis, et restera ouverte aux visiteurs les jours suivans, de [illegible] heures du matin jusqu'à 10 heures du soir.

Cette collection se compose en grande partie de [illegible] des musées particuliers des plus riches familles d'Italie [illegible] et apportés dans ce pays dans le but de fonder en Amérique une galerie des beaux arts.

Cette collection est sans contredit la plus nombreuse et la plus riche et la plus intéressante que l'on ait vue dans ce pays [illegible]

Toutes les écoles y sont représentées, depuis celle [illegible] l'invention des tableaux à l'huile, [illegible] Titien, du Corrège, des Claude, des Rubens, des Murillo, des Salvator Rosa, des Carlo Dolce, des Van Dyck, &c. &c.

Nous [illegible] sommes convaincus [illegible]

[illegible] pour $2. Un cavalier et une dame $3. Un cavalier et deux dames $4. Le prix d'un billet de saison, pour une famille composée de moins de cinq personnes, sera de $5, et pour une famille qui ne comptera pas plus de dix personnes, $8.
24 fev

Troisieme Bal d'Anniversaire.
Au bénéfice de la
SOCIÉTÉ HÉBRAIQUE DE BIENFAISANCE.
[illegible] WASHINGTON ARMORY [illegible] M. Brooks [illegible]

M. Kortjosen	A. Hyer,
Alex. Phillips	Jos. Cohn,
J. L. Levy	P. Rowle,
B. Florence	S. Manuel,
J. Hart,	J. Newton,
L. Hess	D. C. Labatt,
A. E. Eckel	

8 fev—8, 3ps.

CLOTURE DE L'EXPOSITION DU GRAND TABLEAU D'ANELLI
représentant
LA FIN DU MONDE.
[illegible] SERA ENLEVE LE 1er MARS [illegible] New York.

La galerie est ouverte depuis 9 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir.
[illegible]
Billets d'entrée 50 cents [illegible] COOK. 20 fev

SALLE DE BAL
DU RAIL ROAD PONTCHARTRAIN,
Encoignure Moreau et Champs-Elysées,
[illegible]
[illegible] F. TRICANT, Directeur.

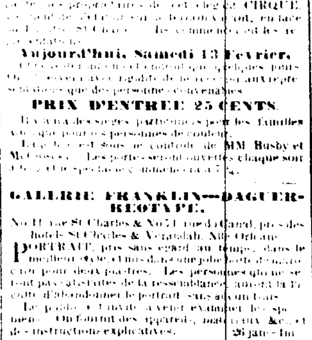

GRAND CIRQUE DE L'OUEST,
DE STONE & McCULLUMS.
[illegible] CIRQUE [illegible]

Aujourd'hui, Samedi 13 Fevrier,
[illegible]

PRIX D'ENTRÉE 25 CENTS.
[illegible] MM. Busby et [illegible]

GALERIE FRANKLIN—DAGUERREOTYPE.
No 11 rue St Charles & No 21 rue du Canal, près des hôtels St Charles & Veranda, Nlle Orléans.
PORTRAITS, pris sans égard au temps, dans le meilleur style et [illegible] pour deux piastres. Les personnes qui ne se [illegible]
26 jan—1m

VOITURES.

LE soussigné reçoit en ce moment, nombre de la forme voitures dans le style le plus moderne: Caleches, Rockaways, Carioles, Buggys, Wagons, [illegible]
A. C. CRANE, 66, St Charles.
19 dec—6m en face du Commercial Exchange

FUSILS DE CHASSE.
REÇU par les navires Le Bourbon et Victor, un assortiment de FUSILS doubles et simples de [illegible] Pistolets [illegible] A vendre par A. SOUBIE, 26, rue Conti. [illegible]

DEPOTS
DES VERITABLES FRICTIONS
MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No. 200, Rue du Cirque
No. 111, Vieille-Levee, entre les deux marchés.
L. A. GUILLEMAIN,
Agent.

☞ **EN DEBARQUEMENT.**
9 Caisses 4|4 toile d'Irlande,
6 Balles toile à drap,
8 Caisses de Bretagnes
3 Balles serviettes [illegible] bleues et roses,
4 Caisses nappes damassées en coton,
8 Caisses mousselines blanches à carreaux.
3 do dito à raies satinées,
12 do jaconat, dernier goût de Paris,
6 do demi-deuil,
6 do coton de Fargniarson,
A vendre par DUNCAN KENNEDY, 21 jany Toulouse 52.

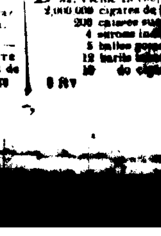

VERRERIE, Fayence, Porcelaine et Jarre à eau, rue St Philippe, No. 24, entre Condé et Vieille Levée, et rue Vieille Levée, No. 163, entre Ursulines et l'Hôpital. Les soussignés offrent à vendre, à des prix réduits, un grand assortiment de fayence fine et commune, 400 caisses de verreries, consistant en gobelets, caraffes, verres à vin, verres à liqueurs, caraffes à sirop, flacons et autres pour pharmaciens [illegible] Les marchands de la campagne et les importateurs du Texas sont invités à venir visiter notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes [illegible] dont des verres de six, huit et neuf cotes, à 60 cents [illegible] la douzaine.
20 fev—3 JN COULON & Co.

AVOINE—300 sacs avoine, à vendre en magasin par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15, St-Louis. 4 fev

Aux Planteurs Sucriers.
CHAUDIÈRES à sucre et fer forgé, de toutes dimensions utiles et de première qualité, à vendre par WYLIE & EGANA, 32 rue Bienville. 4 fev

40 BALLES DE HOUBLONS; 10 boucauts de riz de la Caroline, à vendre par E. GERARD, 14 Conti. 6 fev

13 CAISSES COTON BLANC 7|8 et 4|4; 1 caisse mousseline blanche unie; 3 caisses toile d'Irlande, à vendre par E. GERARD, 14, Conti. 6 fev

DIVERS—A vendre par J M CABALLERO, No 32, Vieille Levée,
2,000,000 cigares de la Havane, qualités assorties;
30 caisses sucre blanc; café vert;
4 serons indigo Guatemala;
5 balles gomme copale du Mexique;
12 barils tabac de pipe, de Miller & Co;
10 do cigarettes véritables Havane.
8 fév

REMEDES.

QUEL TRESOR !

VOILA ce que répètent chaque jour ceux qu'une toux opiniâtre a mis à deux doigts de la tombe; ceux qui souffrent de violentes douleurs dans le côté et dans la poitrine; ceux que chaque nuit des sueurs froides affaiblissent; ceux que des accès d'asthme privent de sommeil et de leurs forces.—Voulez-vous savoir quel est ce Trésor?—c'est L'OLOSAONIAN DE SHERNAN.
LE BAUME PANACÉE.

Depuis le 20 Mars dernier, dans la ville de New-York seule, plus de trois mille personnes, qui se sont servi de ce remède, en bénissent chaque jour les effets bienfaisans. La, point de charlatanisme, point de déception! Les témoignages abondent, et des plus authentiques; on peut tout examiner et juger par soi-même.

Nous citerons seulement deux cas:

Madame Wilby, demeurant No. 133, Dix-septième rue, abandonnée de ses deux médecins, n'avait plus qu'à mourir. Chaque jour paraissait devoir être le dernier de sa triste existence. Une toux incessante provoquait d'abondants crachements de sang; sa maigreur était excessive et ses forces à bout. Aujourd'hui Mme. Wilby a recouvré la santé; on peut s'en convaincre en la voyant chez elle vaquer aux soins de son ménage. Comment ce miracle s'est il opéré? Par l'usage de l'Olosaonian.

Arthemas Raymond, qui résidait au No 398, rue Madison et qui depuis sa guérison est allé s'établir à Providence, (Rh. Is.) était soigné par sept médecins, et des meilleurs. Sa maladie, selon ces messieurs, était une ulcération du foie et des poumons. Leur dernier mot fut qu'il n'avait qu'à se préparer à mourir, car il n'y avait point de remède. Une tumeur, qui s'était fait jour au côté droit, avait été ouverte; il en était sorti plus de trois pintes d'un pus liquide. Ce fut dans cet état qu'il eut recours à l'Olosaonian, encore fallut-il l'en prier. Deux bouteilles le guérirent.

Pour ceux qui peuvent douter, nous donnons ici le nom de M. Isaac Labagh, No. 27, rue Norfolk, qui a suivi la maladie d'Artemas Raymond.

Et combien d'autres cas, plus merveilleux, peut-être, pourrions nous encore citer, si nous n'étions retenus par la crainte de fatiguer le lecteur.

Quel est votre mal? Crachement de sang, toux, catarrhe, asthme, difficulté de respirer, oppressions, sueurs nocturnes? Voilà le remède.

☞ L'Olosaonian, préparé et vendu par le Dr. A. Sherman, No. 106, rue Nassau, New York.
☞ En vente: Au Dépot du Remède Magique de Dalley, No. 151, rue de Chartres, Nouvelle Orleans. 11 fev—1m

Baume de Cerises sauvages, Du Dr. WISTAR.

GRAND Remède americain, pour les maladies des poumons, du foie, des bronchites, de la poitrine, les catarrhes, crachemens de sang et affections pulmonaires.

Extrait d'une lettre adressée à notre agent, à Bowling Green, Ky.
M. Joseph Y. Younglove.

Je crois remplir un devoir sacré en rendant ici hommage à la science. Depuis nombre d'années, je souffrais d'une grande faiblesse des poumons. Une toux opiniâtre m'avait réduit à un tel état de faiblesse que je ne pouvais marcher sans la plus grande fatigue. Après avoir essayé de tout et sans succès, je fis usage du Baume de Cerises sauvages du Dr WISTAR. Une bouteille fit cesser ma toux et rendit à mes poumons une action salutaire. Plus tard, je recouvrai entièrement ma santé et mes forces. De cet heureux essai je recommande ce remède comme un puissant tonique et qui m'échouera que devant les cas de phtisie confirmée.
JAMES A. LEWIS.
Bowling Green, Kentucky, 7 mars 1846.

☞ En vente, en gros et en détail, par HARVEY SCOVIL, No 80, rue de Chartres, Nlle Orléans, Agent general pour les Etats du Sud Ouest.
1er fev—1m

☞ AU GRAND DEPOT DU SUD, No. 59, RUE POYDRAS, se trouvent en vente les articles ci-après désignés, réputés par les effets satisfaisants qu'ils produisent, savoir:

La Panacea dite "Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pouvoir guérir tous les cas d'asthme, de dyspepsie, d'indigestion, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorroïdes, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des tendons, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistar et le Sirop d'Elliot de la Barthélémy contre la pulmonie, les affections aux toux, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas, produisent quatre-vingt dix guérisons.

Que l'on s'adresse au No 59, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes. Liqueur de Lucine et de Janon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhanbert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Steele contre la migraine.—Le soulagement des [illegible]—La Teinture Indienne contre les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante chatain ou noire.—Le Remède du Dr. Sholm pour les maux de tête nerveux du laheux,—Le Baume de Colombie, d'Oldridge non seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fièvres et frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un polis nouvellement composé avec lequel on donne un lustre brillant aux poêles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures, cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe supérieure à tout ce dont on fait usage pour se raser.—L'Eau de Cologne de Saunder, et l'Eau de Floride—Savon à barbe de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.

Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin du "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.

☞ Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE guérit les cas de brûlures, les érysipèles, le flux rhumatismal, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez-vous que le véritable Remède Magique ne se trouve en vente au No 59, rue Poydras. (On en achètera [illegible])

GRANDE DECOUVERTE.—Remède contre la gonorrhée du Dr Connel. Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante. Tout de la cure est plus convenable à la constitution [illegible] remède, dont on fut ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 59, rue Poydras, où l'on rembourse l'argent si l'on n'en est pas satisfait. 13 dec—6m

☞ Les affections de la peau, boutons sur la figure et toutes les éruptions ou maladies provenant de l'impureté du sang, peuvent être guéries par la SALSEPAREILLE DE COMSTOCK, au moyen d'un prix de 50 cts la bouteille, ou $4 par douzaine de bouteilles. Il n'existe pas une autre préparation aussi parfaite comparable à celle-ci. Il est plus certain qu'aucune autre préparation de ce genre. C'est un excellent spécifique pour expulser du sang toute [illegible] et facilite la digestion &c. &c.
Vendu seulement au No 59, rue Poydras. 25 jan

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Depot chez Bertrand & Sons, Encoignure Royale et Bienville.

☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves, et sans vouloir attacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... il faut donc avant tout expulser ces vers qui se développent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 19 nov.

LOCATION, ACCORDS, REPARATION.

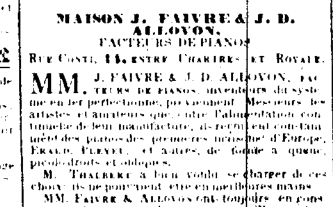

MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON,
FACTEURS DE PIANOS,
Rue Conti, 14, entre Chartres et Royale.

MM. J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, facteurs de pianos, inventeurs du système en fer perfectionné, préviennent Messieurs les artistes et amateurs que, outre l'abondante commande de leur manufacture, ils reçoivent constamment des pianos des premiers facteurs d'Europe, Erard, Pleyel, et autres, de forme à queue, piccolo droits et obliques.

M. Thalbery a bien voulu se charger de ces choix. Ils ne pouvaient être en meilleures mains.

MM. Faivre & Allovon ont toujours en construction des pianos de tous genres, d'après leur système en fer perfectionné, et exécutent des commandes. 24 nov

PIANOS.

LE soussigné vient de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE PIANOS de choix, des meilleures fabriques de Paris, tels que piano à queue, carrés et Picolos grand format de sept octaves, et dont en recevoir plusieurs autres nécessairement. N. Verl, se trouve avantageusement connu en cette ville, les a fait fabriquer avec le plus grand soin pour ce pays chez MM. Pleyel & Co, H. Herz & Co, etc. Ces pianos, consolidés par des pièces de fer, supporteront avec facilité tout ce pourra subvenir par l'humidité du climat, et seront vendus avec pleine garantie à des prix très modérés. Etant en relation d'affaires avec la maison Pleyel, il recevra constamment des pianos de leur fabrique, afin de pouvoir offrir un choix aux Dames et au public.

Les habitans qui voudront bien acheter chez lui auront leur pianos emballés avec soin et transportés à bord des bateaux. On trouvera, comme par le passé, des pianos à louer, et on échange et achète les pianos d'occasion.

A. PERIER,
Rue Royale, No. 292,
entre St Philippe et Ursulines

☞ Il y aura constamment dans les magasins de M. A. Perier, un dépôt des pianos de la fabrique Pleyel. 5 nov—6m

H. BROWER & Co.,
No 17, rue du Camp, et 84, rue Commune.
FAYENCE & PORCELAINE,
En Gros;
ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON.—En détail.
Argenterie, Plaqués, Ferblanterie et Objets en Bois, &c. Enfin toute espèce d'articles pour orner un ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes. 1 oct

Cent Nègres a vendre.
HOPE H. SLATTER, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade.

RECEMMENT arrivés, cent jeunes et jolis nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné, seul agent de Hope H. Slatter en cette ville, disposera de ces nègres à de bas prix, pour du COMPTANT. Dans le nombre, se trouvent de bonnes servantes de maison, des ouvriers, des cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, gardiennes d'enfans, nègres de champ, etc. Les personnes qui désirent acheter des esclaves feront bien de venir examiner ceux ci avant de faire leurs achats ailleurs.
JAS. T. BLAKENEY, Agent.
21 oct—6m Encoig. des rues Moreau et Esplanade

WM. F. TALBOT,
No. 20, rue Moreau, Troisième Municipalité.
VIENT de recevoir et a à vendre, un grand nombre de BEAUX NEGRES, consistant en ouvriers, domestiques de maison, travailleurs aux champs, &c. &c.
En outre, il en recevra d'autres de la Virginie.
23 oct—4m

TAPIS A BON MARCHE.
NOUS offrons en vente un grand assortiment de tapis, toile cirée, &c., à un très léger bénéfice sur le coût d'importation. Nos marchandises sont toutes achetées dernièrement et du dernier genre. Nous appelons l'attention de toutes les personnes qui ont besoin de telles marchandises, elles trouveront, pour du comptant, de très bons achats à faire.
Tapis Axminster ou de Turquie.
do Velours de Wilton et à tapisserie,
do de Bruxelles, nouveau genre.
do Impériaux triples, do
do Ingrains superfins.
do fins et communs
do coton et fil.
Toile cirée pour parquets de 3 à 20 pieds.
Nattes 4|4, 5|4 & 6|4.
Baises à dessins et unis, rideaux, stores, toile à drap, couvertures, dessus de tables, marchandises sèches de fantaisie, d'importation française.
DAMERON, THOMPSON & Co,
13jan No. 26, rue de Chartres et 27, Douane

[illegible] MUNICIPALITE—Bureau du Voyer.
IL sera reçu à ce bureau, jusqu'à samedi, 27 courant, des propositions cachetées pour l'achat d'un mât de [illegible] ayant 86 pieds de long, 18 pouces de diamètre d'un bout et 10 pouces de l'autre, avec son gréement entièrement neuf; le mât est sur la promenade Carondelet, en face le chantier de M. McArthur; le gréement est chez M. Kenmore, 23, rue St Pierre.—Conditions comptant.
24 fev L. SURGI, Voyer.

COLLEGE St-TAMMANY,
A MANDEVILLE (Louisiane).

CETTE Institution sera ouverte pour la réception des élèves, le lundi, 1er mars prochain. Les nouveaux arrangements qui ont été pris doivent faire préférer ce Collège à beaucoup de parents pour surveiller l'éducation de leurs enfans dans leur Etat natal; parmi les avantages qu'il offre est celui de deux Bibliothèques, l'une destinée aux adultes, et l'autre aux plus jeunes enfans, pour le temps de leur récréation, contenant chacune des livres instructifs, revues et recueils à la portée de la classe à laquelle ils sont destinés. Une liste des noms de l'éducation qui n'ont mis à même d'offrir à la jeunesse studieuse ces collections, et l'appareil de physique nécessaire aux études et expériences elementaires, est déposée dans la Bibliothèque. Les personnes, dont les noms suivent, composent le comité d'inspection du Collège. Il est inutile d'en dire davantage sur la conduite, l'ordre et l'administration de l'instruction sous leur patronage.

Son Exc. le Gouverneur Isaac Johnson,	
L'Hon. Trasimond Landry, Lieutenant Gouvern.	
L'Hon. Charles Gayarré, Secretaire d'Etat,	
Le Gen. Joseph Walker, Trésorier de l'Etat,	
L'Hon. A B Crossman, Maire de la ville,	
Le juge Richardson,	MM. Glendy Burke,
Le col. Maunsel White,	John M Bell,
Le juge Jones,	Martin G Penn
Le juge Geo C McWhorter,	C Ratcliff,
Le général Lacoste,	Chs. Dimond,
Le Dr Walter Brashear,	L. Lesassier,
L'Hon. Pierre Porche,	J J Morgan,
L'Hon. T N Carrigan,	P Barton
B S Fortier	W L Hodge.

Le succès de cette institution est pour moi un devoir impérieux envers le comité de l'inspection auquel on rapport imprimé de l'état du collège est transmis chaque trimestre.

Les parents n'ont donc plus à craindre de voir leur confiance trompée en plaçant leurs enfans dans le collège St. Tammany; ils pourront en tout temps visiter l'établissement. Je serai en ville les 26, 27 et 28 de ce mois, à l'Hôtel d'Orléans, rue de Chartres, et prendrai charge des élèves qui seront prêts à entrer le 1er mars. EDWARD BARNWELL.

Le prospectus se trouve chez S. Woodall, libraire, No 49 rue du Camp.
☞ Les professeurs et maîtres d'étude sont priés de se tenir prêts le 28 février. 12 fev

Bureau des Naissances et Decès.
PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.
AVIS AU PUBLIC.

AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Decès pour la paroisse et ville d'Orléans j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci après citée:

ACTE, APPROUVÉ LE 6 MARS 1819.

ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au du Bureau dans le laps de trente jours, cette déclaration devra être faite conformément à la troisième section de l'acte dont celui-ci forme partie supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq: la moitié de laquelle amende sera au profit de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.

ART. 2nd. Le decès de toute personne libre résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'ils sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux là par l'exécuteur testamentaire s'il en existe un: s'il n'en existe pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt lors de sa mort; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres et ne sera pas au dessous de cinq.

Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité.
10 avril F. M. CROZAT

REÇU par les navires Pratoce et Riga, du Havre et à vendre en gros seulement:
5 caisses chapeaux de soie pour hommes.
1 balle bâtonnes nouveauté pour robe.
1 do organdis et marquise pour robes.
1 do mousseline soie et Barège pour enfans.
1 caisse cravates batiste d'Ecosse [illegible] nouveauté—1 caisse gants et mitaines fil, longues et courtes—3 caisses chemises couleur assorties de qualité—2 balles coutil pur fil fantaisie.
2 caisses parapluies de 30, 32 et 34 pouces;
3 do chapeaux et casquettes paille nouv. p. fem.
2 do éventails de tous genres;
3 do bretelles tricot assorties et gomme élastique. RAVELET & HUET,
30 jan 35 rue de Chartres, au premier.

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS,
No. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE ORLEANS.
☞ Les marchands et les habitans peuvent obtenir un assortiment [illegible] Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures. oct 3

THS. H LEWIS, J. BERMUDEZ.
LEWIS & BERMUDEZ,
AVOCATS,
Bureau No. 180, rue Royale.
6 oct 6m

CHARLES MAURIAN, JULES LAMBERT
MAURIAN & LAMBERT,
AVOCATS,
BUREAU No. 151, RUE ROYALE.
19 oct 6m

CHAS. A. BARRIERE,
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises, Anglaises et Americaines,
No. 20, rue Chartres,
NOUVELLE ORLEANS.
Importeur direct de marchandises françaises.

WILLIAM DAVIDSON & Co,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
81, rue du Canal,
Nouvelle Orleans. 15 dec

WM. H. SIMMONS,
Marchand-Commissionnaire,
44, Rue Poydras.
8 fev

DRAPERIE. Reçu par les navires Christophe Colomb et Rossini, du Havre. Une belle draperie [illegible] LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

COUTILS—[illegible] LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

COUTILS BLANCS—1 balle coutil blanc anglais, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 22 fev

VIN ROUGE—150 barriques vin rouge St Julien à vendre par AUGUSTE MOLIER, rue St Louis 90. 22 fev

SARDINES à l'huile—3000 boites et demi boites sardines à l'huile, de la marque bien connue J. Guillaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER, rue St Louis 90. 22 fev

VIN de Catalogne—200 pipes, à vendre par AUGUSTE MOLIER, rue St-Louis 90. 22 fev

SUCRE—30 caisses sucre brun, en débarquement du brick Velasco, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levee. 22 fev

VIN DE MARSEILLE—100 barriques, à vendre par P. LONGIS, rue Royale, No 116. 22 fev

50 BARILS VIN DE MADERE, de Marseille, à vendre par P. LONGIS, rue Royale, No 116. 22 fev

100 CAISSES DE LIQUEURS assorties, à vendre par P LONGIS, rue Royale No 116. 22 fev

100 QUARTS VIN D'OPORTO, à vendre par P LONGIS, rue Royale, No 116. 22 fev

50 BARILS WHISKEY MONONGAHELA vieux, à vendre par P LONGIS, rue Royale No 116. 22 fev

2 PIPES VIEUX VIN D'OPORTO, à vendre par P LONGIS, rue Royale, No 116. 22 fev

100 BARRIQUES VIN DE BORDEAUX, tels que Montferrant, St Estephe et St Julien.
100 barriques vin Lafitte, 20 do Latour,
50 barils Sauterne Haut Barsac,
50 do vin vieux de Madère,
150,000 bouchons bon ordinaire,
4 demi-pipes Cognac.
4 quart-pipes Compagne brandy.
200 caisses vin de Bordeaux, Haut Brion, Lafitte, Latour et Margau, à vendre par P LONGIS, rue Royale, No 116. 22 fev

CIGARES—Un assortiment complet de cigares de la Havane, en magasin, et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée. 22 fev

SUCRE HAVANE—En magasin, et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levee. 22 fev

CAFE HAVANE—Fin vert, en magasin, et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 22 fev

INDIGO Guatimala—En magasin, et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 22 fev

GOMME COPALE—5 balles, en magasin, et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levee. 22 fev

E. RABASSE, C. DENTISTE Français, arrivant de Paris, prévient MM. les habitans qu'il se propose de visiter les habitations depuis la Balize jusqu'à Bayou Sara, des deux côtés du fleuve, afin de leur offrir ses services. Il rège la dentition des enfants et corrige la déviation de leurs dents, orifie et plombe les dents au moyen d'un ciment. Pose depuis une dent jusqu'au dentier complet, et se charge en général de toutes les cures de dentition. 25 jan—2m

SACS—2000 nouveaux sacs, à vendre par J. W. STANTON & Co. Encoig. Magasin et Lafayette. 11 fev

MAQUEREAUX—300 barils Nos 1, 2 et 3, 300 do du Sud, No 3, 300 do grands maquereaux No 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 11 fev

SUCRE—100 caisses blanc et brun, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 11 fev

POIVRE—100 sacs, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 11 fev

DENIMS—100 balles denims de dix fils, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 11 fev

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine entre Derbigny et Roman, Une vache rouge pâle, le bout de la queue gris, marqué aux oreilles, étampée sur la croupe, des lettres qui ressemblent à L, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
UNE TAURE ROUGE, le bout de la queue blanc sans aucun autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 27 février, les dites vaches ne sont point réclamées, elles seront vendues au lieu et heure accoutumé par R. Kerrison, encanteur.
MICHEL DUREL, Gardien des Epaves.
15 fev—10f

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman: Une jument bai, une raie blanche au front, tâche de blanc sur le dos, un pied derrière blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente, avec selle et bride.
Si d'ici au 27 février la dite jument n'est pas réclamée, elle sera vendue aux lieux et heures accoutumées par R. Kerrison, encanteur.
MICHEL DUREL, Gardien des épaves.
11 fev—10f

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman: Un cheval gris fer, sans aucune autre marque ni étampe apparente, avec selle et bride.
Une JUMENT baie, une grande raie blanche au front, un pied devant blanc et une raie blanche au genou devant, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 27 février les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus aux lieux et heures accoutumés par R. Kerrison, encanteur.
MICHEL DUREL, Gardien des épaves.
12 fev—10f

BOIS DE TEINTURE—15 tonneaux bois de Campêche, à vendre à bas prix par DOMINIQUE LANATA, 9 et 10, rue Jefferson. 18 an

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS, Conseil de la Municipalité No Un.
Séance du 1er février 1847.
RESOLU que tout propriétaire ou gardien de maison ou autre bâtiment, cour, terrain ou autre emplacement, en face de la rue ou voie publique, dans les limites de la municipalité No Un, sera ou fera porter chaque jour avant neuf heures du matin, dans la rue et près de la rigole du trottoir, dans des barils, caisses ou baquets, les ordures, immondices et débris de cuisine, excepté les ripes, copeaux, fumiers et matières fécales, à peine d'une amende de dix piastres par chaque contravention. Ladite amende sera recouvrée au nom de la municipalité No Un, pour le soulagement des pauvres, la dite amende sera partagée par le comité de charité, entre les divers districts de la manière fixée par les ordonnances.
Approuvé le 3 février 1847.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.
Signé, J. GENOIS Recorder.
Pour copie conforme,
5 fev A. MAZUREAU, Secretaire.

Mémoires d'un Médecin.
LES livraisons de cinq à neuf des Mémoires d'un Médecin, ouvrage nouveau par Alexandre Dumas, sont présentement en vente à la librairie de VICTOR HEBERT, 149 Chartres, Entre St Louis et Toulouse
2 fev

AUX TAILLEURS.
MERINOS et COUTILS—Reçu par les derniers arrivages de France un bel assortiment de Mérinos à habits et Draps d'été façonnés pour pantalons ainsi qu'un joli assortiment de Coutils fantaisie, à vendre par LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres.
4 fev

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.
REÇU par les derniers arrivages de France, et à vendre par les soussignés.
4 caisse ombrelles, riches nouveautés,
2 do bareges et balzorines imprimées,
6 balles jaconat fantaisie et deuil nouveauté,
8 balles mousselines satinées et brillantées,
4 balles mousselines marquises et organdis (imprimés.
3 caisses mousseline suisse, brodé couleur
2 do do do blanches,
1 do rubans fantaisie nouveautés.
1 do gants et mitaines, filet Egyptien et unis
1 do bareges noirs et verts,
1 do coton chamois à rideaux.
1 do do satiné et façonné,
1 do damas laine à rideaux,
1 do do coton do
1 do chaussettes coton ecru,
2 do do gris mêlé.
6 do bas coton blanc assortis,
1 do mouchoirs batiste unis et à ourlet
1 do do brodés et à rivière,
4 do mérinos double noir à habits,
1 do do façonnés à pantalons,
6 balles coutil fantaisie,
4 do cotonnades de printemps assorties,
1 do jupons crinolinés,
1 do corsets.
Aussi en magasin un bel-assortiment de soieries noires et en couleur, châles de soie et de cachemire, cols brodés, cravates pour hommes et pour femmes, écharpes de soie, de barege, et de cachemire, franges, boutons fantaisie et une quantité d'autres articles dans leur genre.
LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres
4fev

GARTHWAITE, PAVAN & Co.
No. 10, RUE DU CANAL, (Paulding's Row) entre les rues de la Vieille Levee et Chartres.
Manufacture No. 224, Broad-Street, Newark, N. J.
EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, ils viennent de recevoir par les navires Edgar, Memphis, Tennessee et Atlantic, l'assortiment de LINGES D'AUTOMNE ci après décrit, qu'ils offrent à vendre pour du comptant seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas.
ARTICLES POUR LES HABITANTS. Kersey, Linsey et Mat [illegible] paletots, gilets à [illegible]
[illegible]
ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA COTE. Habits d'une coupe distinguée, jaquettes, sacs, tout aussi habits de bureau et d'affaires, habits et levites à la Pinot, levites courtes, habits à la comte d'Orsay, de spectacle et de bal.
ETOFFES—Draps français, anglais, allemands, Belges, et américains, noirs, verts, bruns, bleus, bronzé, et bleu noir, à l'épreuve de l'eau, poils de chèvre, Cambie et Jonville.
PANTALONS—En chevreau noir, casimir à côtes, casimir uni et de fantaisie, noir uni, satinet à côtes et fantaisie, en étoffes à carreaux et tweed melange, en cotonade de fantaisie et toile caton.
GILETS DE DESSOUS—De style, collets droits, collets à rouleau, croisés, et collets à rouleau et à la Robespierre, en casimir noir en velours noir, fantaisie et en cachemire noir, à dessin et de fantaisie.
Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.
GARTHWAITE, PAVAN & Co.

JOHN McCARTY, MECANICIEN,
No 134, Rue du Camp.
VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c. Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute sorte d'ouvrage dans le métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés.
4 fev—1an

NÈGRES A VENDRE.
LES soussignés, établis au No 56, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de valeur de la Virginie et du Maryland [illegible] Les esclaves seront vendus [illegible]
N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent.
SLATTER & LOCKETT,
11 nov 6m 56, Esplanade.

TOILE A VOILE DE COTON—Un grand assortiment de toile à voile de coton (marque Ducks), convenable pour tentes, prélats, voiles, &c. constamment en main et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 26 & 5f

EAU DE VIE—Vieille eau de vie de Cognac supérieure marque Castillon, des années 1812 et 1820, en fûts et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 rue St Louis. 26—5f

ABSINTHE SUISSE & KIRSCH—250 caisses absinthe de la marque Pernod et Lecoul, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 26—5f

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 rue St Louis. 1 fev—5

SERRURES FRANÇAISES—10 douzaines [illegible] d'une des premières manufactures de France, à toujours en magasin un assortiment complet de serrures françaises de 4 à 10 pouces, en caisses de 15 douzaines, qu'il offre à vendre à des prix raisonnables. LEOPOLD JEANNET, 22 rue St Louis.

COGNAC—15 demi et 45 quart de pipes cognac de 1ère épreuve, de la marque Pellevoisin, reçu par le navire John Fehrman, de Bordeaux, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD, 99 rue de la Douane. 1 fev—30

LIQUEURS, etc.—A vendre par le soussigné:
40 caisses liqueurs superfines assorties,
30 do absinthe,
50 paniers gingembre,
400 demi boites petits pois au beurre,
200 boites petits pois au beurre,
100 caisses cerises à l'eau de vie.
20 caisses vin rouge.
10 barriques cognac Pellevoisin 1840,
TH BAILLY BLANCHARD, 99 rue de la Douane. 1 fev—30

TRUFFES, etc.—A vendre par le soussigné:
100 demi boites truffes,
100 boites pâtés de lievres, truffes,
4 caisses chapeaux de soie de Paris,
TH BAILLY BLANCHARD, 99 rue de la Douane. 1 fev—30

COGNAC—10 Pellevoisin en demi et quart de pipes à vendre par TH BAILLY BLANCHARD, 99 rue de la Douane. 1 fev

PETITS Pois—400 demi boites petits pois au jambon de la marque de Chatelaine Jne et Bas, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD, 99 rue de la Douane. 1 fev—30

SUCRE—45 caisses sucre brun de la Havane, en débarquement du brick T. Street, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levee. 1 fev

CAFE—92 sacs café fin vert de la Havane, en débarquement du brick T Street, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 1 fev

CIGARES Havane—44 milliers qualités assorties, en débarquement du T. Street, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levee. 1 fev

COTON à moustiquaires—5 caisses coton blanc à moustiquaires 3|4 de large, à vendre par McDOWELL & PECK, 29, rue Douane. 1 fev

CAFE—900 sacs Havane, en débarquement et en magasin, à vendre par L. CANTIN, 42, rue Gravier. 1 fev

CACAO—20 sacs cacao Para, supérieur, venant d'arriver et à vendre par L. CANTIN, 42, rue Gravier. 1 fev

CIGARES—200 milliers cigares Havane, tels que Regalias, Canones, Panetelas, &c. à vendre par L. CANTIN, rue Gravier. 1 fev

SUCRE Havane—792 sacs blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN, 42, rue gravier. 1 fev

SUCRE—52 caisses Havane, en débarquement du brick T. Street, à vendre par L. CANTIN, 42, rue Gravier. 1 fev

TABAC—300 balles Vuelta de Abajo, capes et tripes, à vendre par L. CANTIN, 42, rue Gravier. 1 fev

TABAC en feuilles par boucauts, pour cigares, à vendre au No 46, rue Tchoupitoulas, par A. MONTREUIL. 21 jan—1m

COUVERTS GALVANISES.
LOISON & SILVESTRE, seuls agents de la maison Ch. Christophe et Co., ont toujours en main un assortiment complet de couverts, cuillères à café, bouche &c., au galvanisme, qu'ils garantissent être le meilleur article de ce genre importé aux Etats-Unis. 36, rue de Chartres. 13 jan

MAQUEREAUX ET MORUES—400 barils maquereaux Nos 1, 2 et 3, en quarts, demi et grands baquets; 150 quarts, barils et baquets saumon, qualité extra; 300 caisses morue blanche et faible, en débarquement du navire Essex et à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, No 8, Nouvelle Levée. 6 jan

RIZ de la Caroline du Sud—50 tonneaux, à vendre par B VALLS, 96 Commune. 19 jan

SOULIERS, BOTTES et Brodequins. 60 Caisses actuellement en débarquement de la barque Mousain, et à vendre par G. W DUNBAR, 30, Douane. 13 fev

VIEUX VINS ROUGES—25 barriques vieux vin rouge St. Estephe; 20 do Margaux & St Emilion; 30 do Medoc, 30 demi barriques Medoc; 15 barriques vins Haut Brion, Latour & La Mission, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR, 11 Conti. 3 fev

KIRSCH—Véritable Kirsch de la Forêt Noire, à vendre par F PERBET, 48, Bienville. 4 fev

IMITATION MADERE—50 quarts supérieurs, reçus par le navire Ontario, et à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale. 28 jan

VITRES, &c.—1000 caisses Vitres de Windsor, 6 sur 8, et de 30 sur 44, double et simple épaisseur; 3000 barillets blanc de plomb, 40 douzaines pinceaux fins, garnis en cuivre; ainsi qu'un grand stock de couleurs pour peintres en portraits, et tous les accessoires de leur atelier. R. CLANNON, 46, Canal. 9 dec

CENT balles toile à drap écrue 4|4, ainsi que paquets très-serrés & convenables aux marchés mexicains, à vendre par [illegible]
12 jan

CHAUSSETTES DE LAINE—200 douzaines [illegible] à vendre par FROST & Co, 16, Magasins. 29 jan

THEREBENTINE—60 barils en bon ordre pour l'exportation, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, No 8 Nouvelle Levée. 10 fev

AVIS JUDICIAIRES.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans—Attendu que Thompson Winston a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William E Smoter décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
—Par ordre de la Cour. P M BERTIN,
24 fev Dép. Greffier.

Succession de S Curet.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et ledit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
24fev P. M. BERTIN, Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Attendu qu'Edmund C. Laughlin s'est adressé ce jour à la susdite Cour, afin d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feue Jane Armstrong, épouse de William Laughlin, décédée intestate: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire les raisons, dans dix jours après la première publication du présent avis, pour lesquelles la demande du dit Laughlin ne lui serait pas accordée.
Par ordre de la Cour, Ce 23 fevrier 1847.
24 fev—3en10j P LE BLANC, Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans—Attendu que John Hewlett a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession vacante de feu John Cummings, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, P M BERTIN,
24fev—3en10j Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Second District Judiciaire. Paroisse de Plaquemines. Attendu que M. Manuel Ronquillo, de cette paroisse, s'est adressé à la Cour afin d'obtenir des lettres administratives de la succession de James Lee, décédé ab intestat, de cette paroisse.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dix jours après la première insertion de cet avis, les raisons pour quelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée. Par ordre de la Cour,
Paroisse de Plaquemines, le 22 fevrier 1847.
24—27fev10n CHS DUTILLET, Clerk.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Second District Judiciaire—Paroisse de Plaquemines. Attendu que Manuel Ronquillo, de cette paroisse, s'est adressé à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession d'Eulalie Poirot alias Toups, décédée ab intestat, de cette paroisse.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours après la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande du pétitionnaire. Par ordre de la Cour,
Paroisse de Plaquemines, le 22 fevrier 1847.
24—27fev10n CHS DUTILLET, Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans—John K. West, contre ses créanciers. Les créanciers de John K. West sont par le présent notifiés d'avoir à s'assembler en l'étude de M. John Holland, notaire public de cette ville, le 25 mars prochain, à 10 heures A M, pour prendre en considération et pour délibérer sur le contenu d'une pétition enregistrée aujourd'hui dans cette Cour, par Samuel B. Bennett, leur syndic.
Par ordre de la Cour, le 20 fevrier 1847.
24fev P. LE BLANC, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, No 75. Je certifie par le présent que, le 16 de janvier 1847 jugement a été rendu en cette Cour dans l'affaire de Jeanne Désirée Andry épouse séparée de corps et de biens de L. Bozonier Marmillion vs son mari, dans les termes et chiffres suivans, savoir:
Cette cause ayant été ce jour soumise à la Cour, et après audition des témoignages, la Cour étant convaincue que plus de deux ans se sont écoulés depuis que le jugement décrétant la séparation de corps et de biens entre les parties a été rendu, et qu'aucun rapprochement n'a eu lieu. Adjugé et décrété que jugement en divorce soit entré en faveur de la demanderesse Jeanne Désirée Andry, contre Louis Bozonier Marmillion, son mari, que les liens matrimoniaux existant entre eux soient rompus, et que le défendeur paie les frais du procès.
Jugement signé le 27 janvier 1847.
(Signé) GEO. STRAWBRIDGE, juge de la Cour du 1me Dist. en l'absence du juge Kennedy.
(L.S.) En foi de quoi j'ai signé le présent et y ai apposé le sceau de ladite Cour, à la Nouvelle Orléans, le 20me jour de janvier de l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante sept, et dans la soixante et unième de l'indépendance des Etats Unis.
Jugement [illegible] LOUIS R. COURTIN,
Frais du greffier [illegible] dép greffier.
24fev

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans. A tous ceux que cela peut concerner salut.
Attendu que James Donaldson ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour au 6 de février de l'année 1847, pour un avis, conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834.
Qu'il est connu, et donc les personnes intéressées sont par le présent notifiées, qu'au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans [illegible]
[illegible]
La dite propriété a été vendue par le shérif susdit le vingt septième jour de janvier de l'année 1843, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le vingtième jour de janvier de l'année 1843, dans l'affaire de James Donaldson vs Warren M Lambeth, No 5,745, du docket de la Cour de Commerce, à laquelle vente s'est rendu acquéreur pour le prix de deux mille piastres payable, comptant.
Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:
[illegible]
Ténor l'honorable George Strawbridge, juge de la dite Cour, le 22 janvier 1847
25 jan—25, 10n24f T. GILMORE, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable E A Canon, Juge. Succession de Lewis H Gillingham. No 25—Décret. Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de cette succession soit convoquée et tenue par devant H J Ricardo, notaire public, mercredi, le 24me jour de février 1847, à 10 heures A M, afin de délibérer sur l'état des affaires du défunt Lewis H Gillingham, à l'effet de nommer un syndic pour gérer les dites affaires.
Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier.
Nouvelle Orléans, 10 février 1847.
11 fev—3f P M BERTIN, Dep. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 690—François Damère vs. ses créanciers. Avis est par le présent donné aux créanciers de François Damère et à tous ceux que cela peut concerner, qu'une assemblée des créanciers dudit failli aura lieu lundi, le 1er mars 1847 à 10 heures A. M., en l'étude de C V Foulon, notaire public, dans le but d'élire un syndic et de délibérer sur les affaires du susdit failli. Par ordre de la Cour.
Première Cour de District de la Nouvelle Orléans—Bureau du Greffier—Nouvelle Orléans, le 15 février 1847. ALF. ROUSSEAU, Greffier.
15 fev—3en15j

ETAT DE LA LOUISIANE.
PREMIERE Cour de District de la Nouvelle Orléans—Samuel M Stewart vs ses créanciers—Il est par le présent ordonné que les créanciers de Samuel M. Stewart sont notifiés par les présentes, de comparaître en l'étude de Lucien Hermann, notaire public en cette ville, lundi le 15 mars prochain, à 10 heures A M, afin de prendre en considération la demande dudit Samuel M Stewart pour un atermoiement; et il sont en outre notifiés que toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont suspendues, et que Paul Pecquet, Esq, est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Par ordre de la Cour, ce 9 février 1847.
ALF. ROUSSEAU, Greffier.
9fev—3fen30j

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans. Présent l'honorable E A Canonge. No. 541. P J Giroux contre ses créanciers (pour un atermoiement).—Après lecture et enregistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire soit convoquée au bureau de A Chiapella, notaire public, le mardi 2 mars à 10 heures A. M., pour prendre en considération les affaires du pétitionnaire, et dans l'intervalle, toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Par ordre de la cour.
Bureau du greffier, Nlle Orléans 17 mars 1847.
P. M. BERTIN, Député greffier
19fev—3

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Anthony Rash vs ses créanciers.—No. 1,552.—Samedi, le 6 février 1847.—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge.—Sur motion de C. Roselius, avocat des syndics et sur enregistrement d'un tableau final de distribution dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers dudit insolvable et tous autres intéressés aient à déduire sous dix jours, à partir de la première publication du présent avis, pourquoi ledit tableau de distribution ne serait pas confirmé et homologué, les fonds répartis en conformité, et les dits syndics déchargés de toute responsabilité ultérieure dans la dite affaire. Extrait des minutes. JOHN S. BARON, Dep. Greffier.
15fev—3fen10j

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Je certifie par le présent, que le 15 janvier 1847 jugement a été entré dans cette Cour, dans l'affaire de madame Evelina Byrd, épouse de Orran Byrd, contre son mari, dans les mots et chiffres ci après, savoir: No. 451.
Cette cause ayant été soumise à la Cour, du consentement des parties, et la Cour ayant pris en considération les plaidoyers et preuves, il est adjugé et décrété que la communauté de biens et d'acquets existant entre la demanderesse Evelina Hopkins, et le défendant Orran Byrd son mari, soit dissoute, que la dite demanderesse recouvre du défendant, son dit mari, la somme de cinq cent quatre-vingt-quinze piastres et 30 cents, avec le privilège et l'hypothèque légale, que la loi accorde aux dames mariées pour la sécurité de leurs droits dotaux et paraphernaux.—Il est de plus décrété et adjugé que les esclaves Mathilda, Sarah, Miller et ses enfans et Jac, soient la propriété séparée et paraphernale de la demanderesse et que le défendant paie les frais du procès.
Jugement rendu et signé le 15 janvier 1847.
(Signé) GEORGE STRAWBRIDGE.
Juge de la 4me Cour de District.
Jugement [illegible]
En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la Cour, à la ville de la Nouvelle-Orléans ce vingt et un Janvier, l'an de Notre Seigneur mil huit cent quarante-sept et la soixante et onzième de l'indépendance des Etats-Unis.
25jan—25n10f T GILMORE, Greffier.

VENTES JUDICIAIRES.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 24,831, (et devant le dist du 1er dist. jud.) La banque de l'Union de la Louisiane vs James Erwin.—En vertu d'un ordre et writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le samedi 27 février 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir:

1o Un certain ilet ou portion de terre situé au faubourg Delord, dans les limites de la municipalité No 2, de cette ville, borné par les rues Front, Louisa, de la Nouvelle Levée et Gaiennié, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus et dépendances. Ledit ilet mesurant environ 191 pieds 10 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, 191 pieds 10 pouces sur la rue Front et 306 pieds de profondeur et face aux rues Louisa et Gaiennié.

2o Et 950 actions du fonds capital de la banque de l'Union de la Louisiane, au nom dudit James Erwin et garanties par hypothèque sur la propriété ci dessus décrite.
Conditions comptant. JOHN L. LEWIS,
23jan—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu John Smith, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté du deux juillet 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, lundi le quinze de mars 1847, à midi:
La négresse nommée OLIVE, âgée d'environ vingt neuf ans.
Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS,
9 fev—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Successions de John Dean et de Bridget Mallony, tous deux décédés.
QUATRIEME Cour de District de la Nlle Orléans No. 463—En vertu d'un ordre de vente daté du 4 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procèderai le lundi 15 mars 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, et pour le compte des susdites successions, à l'adjudication des propriétés foncières, ci après décrites, savoir:
Propriété appartenant à la succession de John Dean:
Un lot de terre situé rue de la Douane, côté sud, entre les rues Claiborne et Derbigny, désigné sous le numéro onze, dans l'ilet numéro quarante neuf, suivant plan dressé par Joseph Pilie, voyer de la municipalité No 2, le 1er mai 1840, et déposé en l'étude de David L. McCay, notaire, pour recours, et mesurant 25 pieds de face à la rue de la Douane, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 104 pieds 5 pouces et 4 lignes, mesure anglaise. Ensemble avec la maison à deux étages construite en bois, sur la profondeur dudit lot, lequel est le même acquis par ledit John Dean, de John Hagan, agissant en son propre nom et en celui de Lafayette, par acte devant L. Hermann, notaire public, en date du 3 mai 1841.
Propriété appartenant à la succession de Bridget Mallony.
Trois lots de terre situés rue Conti, côté Nord, entre les rues Claiborne et Derbigny, désignés sous les numéros vingt deux, vingt trois et vingt quatre dans l'ilet numéro quarante six; suivant ledit plan, lesquels lots sont contigus et mesurent chaque, 25 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur entre lignes parallèles de 106 pieds 4 pouces et 6 lignes, mesure anglaise. Ensemble avec les deux maisons construites en bois sur lesdits lots de terre et qui les mêmes que ladite Bridget Mallony a acquis dudit John Hagan, par acte devant A Mazureau, notaire public, en date du 1er juin 1840.
Un autre lot de terre situé rue Roman, entre les rues St Louis et la promenade Carondelet, désigné sous le numéro trois, dans l'ilet No cinquante neuf, suivant le plan susmentionné, mesurant 25 pieds et deux lignes de face à la rue Roman, et 13 pieds 3 pouces et 4 lignes dans le fond, sur une profondeur de 143 pieds 5 pouces du côté de la rue St Louis et de 130 pieds 4 pouces et 3 lignes de l'autre côté, mesure anglaise. Le lot de terre ci-dessus décrit est le même acquis par ladite Bridget Mallony dudit John Hagan par acte passé par rapport de A Mazureau, notaire, en date du 1er juin 1840.
Conditions comptant.
JOHN L. LEWIS,
9fev—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feue Dame Myrtile Eléonore de Macarty, veuve de Charles Barthélemy Lanusse, décédée.
PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. No. 314. En vertu d'un ordre de vente daté du 10 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le samedi 20 mars 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication des propriétés foncières ci après décrites, savoir:
1o. Un terrain situé en cette ville, rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 27 pieds 1 pouce et demi à peu près de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 140 pieds, borné d'un côté par la propriété de M Adolphe Plauche, de l'autre côté par celle des demoiselles Paillet, et dans le fond par celle de Mr Barthélemy Bacas.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit terrain, consistant en une maison de maître en briques, à deux étages, et magasin, cuisine, écurie à étages, avec chambres au dessus, une remise et dépendances, une arrière cour, le tout en très bon état. Ledit propriété reçoit aussi l'eau de la compagnie du Water Works.
2o. Un lot de terre situé dans cette ville au faubourg Tremé, rue St. Claude, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, ayant, mesure française, du pieds 5 pouces de face à la dite rue St. Claude, sur 120 pieds de profondeur borné d'un côté par la propriété de Mme Darce, de l'autre côté par celle des héritiers Marcos, et de M. Edouard Lavigne et dans le fond par celle de Mme Blondeau.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit lot de terre, consistant en une maison de maître en briques, à un étage, avec cuisine et autres dépendances.
Conditions. Un quart comptant et la balance payable à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale sur la propriété [illegible]
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 364—La Banque de l'Union de la Louisiane vs. Thornton Lawson & Elizabeth Ann Allen Ripley, son épouse.
En vertu d'un ordre spécial de vente à moi adressé par l'hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le vendredi, 26 mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, [illegible] les esclaves ci-après décrits, savoir:
Rosette, âgée de 35 ans,
Peggy, âgée de 20 ans,
Nancy, âgée de 27 ans
Fanny, âgée de 2 ans,
Elizabeth, âgée de 16 ans, et son enfant
Laura, âgée de 4 ans,
Armstead, âgé de 2 ans,
Mary, âgée de 30 ans
Nancy, âgée de 25 ans
Patsy ou Maria, âgée de 15 ans
Eliza, âgée de 16 ans;
JACOB, nègre âgé d'environ 25 ans,
CHARLES, nègre âgé d'environ 35 ans,
HENDERSON, nègre âgé d'environ 17 ans
NELLY, griffonne, âgée d'environ 36 ans
JULIA, négresse âgée d'environ 31 ans et son enfant LOUISIANA;
MOLLY, négresse âgée d'environ 38 ans et ses sept enfants, savoir
REBECCA ou BECKEY, négresse âgée d'environ 18 ans
PHILLIS, négresse âgée d'environ 15 ans
NELLY, négresse âgée d'environ [illegible]
NANCY, négresse âgée d'environ [illegible]
JENNY ou JANE, négresse âgée d'environ 17 ans
THURSDAY ANN, griffonne âgée d'environ 3 ans et ELIAS, nègre âgé d'environ 11 ans
Conditions, comptant.
JOHN L. LEWIS
22fev [illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans

Nouvelle Orléans, 11 février 1847.
AVIS est donné qu'il a été fait à la Banque de la Louisiane la demande du renouvellement du certificat No 2,080, en date du 21 juillet 1834 d'une action du fonds capital de la dite Banque, et le nom de H Lamour lequel certificat a été perdu ou [illegible]
11 fev TH BAILLY BLANCHARD

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PERPETUELLE est actuellement prête à faire des assurances contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu, concurremment avec les assurances sur la navigation de mers et rivières.
Bureau No. 35, rue du Camp.
17 aout—6m A. BROTHER—agent

BAREGES RICHES. Robes de soirées et de printemps. C M Simpson, No 33 rue de Chartres, encoign de la rue de la Douane, reçoit de Paris 7 caisses bareges nouveaux et d'une grande richesse.
AUSSI. Quelques mousselines dessins nouveaux. En vente à très bas prix le stock de cachemires, mousselines de laine, galghans et indiennes.
fev 12

FONDS de la Banque des citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par HEPBURN et TURPIN, No 11, rue royale.
31 dec.

AUX BELLES OMBREES.
Rue Bourbon, entre St Pierre et Orléans, No 197.
CHARLES JUDICIS,
Teinturier Dégraisseur.
INFORME le public et les marchands de nouveautés, principalement les dames de la Nouvelle Orléans, qu'en ce moment il vient d'ouvrir un établissement en fait de teinture nettoyage d'habillements, tant pour hommes que pour dames, blanchit les schals brochés et autres à neuf, rend pareillement dans leur état primitif les robes de satin blanc, met tous les tapis, rideaux et tout ce qui concerne un appartement, teint toutes sortes d'étoffes en tout genre et donne l'apprêt neuf, sans piqures d'épingles.
Informe également le public, qu'il n'existe aucun système de teinture nettoyage et apprêt par la vapeur. Il prie les personnes qui veulent l'honorer de leur confiance, de vouloir passer chez lui, elles verront à même de voir qu'il n'existe aucun de ces systèmes, et que seulement on échauffe les chaudières cylindres par la vapeur, pour abréger le temps et rendre l'ouvrage plus propre.
Il a l'avantage sur ses confrères d'être le seul possesseur de ces machines; ses chaudières cylindres et apprêt sont échauffés par un même feu. Il prie les personnes qui n'auraient pas été satisfaites des objets qu'elles auront confiés à ceux qui exercent cette même profession, de vouloir bien mettre son savoir à l'épreuve. Il prévient aussi ceux pour qui il aurait travaillé et qui se sont plaint de sa négligence, qu'il est à même de pouvoir les satisfaire dans le plus bref délai, ayant tous les nécessaires.
1fev—1an

EN magasin, à vendre par le soussigné.
150 caisses capres et olives
100 do maraschino et curaçao;
300 do liqueurs assorties;
90 do prunes sèches, en pobans;
500 paniers champagne;
3 [illegible] boites et demi boites sardines.
11 jan A MOLIER, 90 St Louis

AVIS.
LE collecteur de taxes de paroisse, pour la paroisse de Jefferson, notifie par le présent toutes personnes, sans distinction entre les résidents et non résidents qui ont des taxes de paroisse à payer, que les dites taxes pour l'année 1846, sont dues et payables dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, au bureau du collecteur à la maison de Cour, ville de Lafayette. Après cette époque le collecteur procèdera, conformément à un acte intitulé: Acte pour amender les lois relatives au revenu de l'Etat, approuvé le 10 mars 1845, à la saisie et vente de toutes propriétés sur lesquelles les taxes n'auront pas été payées.
N B—Le bureau est ouvert tous les jours depuis 9 heures A M, jusqu'à 3 heures P M.
V LIVAUDAIS, Collecteur
Paroisse Jefferson, 3 février 1847.
3 fev 3f2 p s

REÇU par les derniers arrivages du Havre:
Robes brodées, blanches et en couleur;
Mousseline brodée pour robes.
Jeux de rideaux brodés.
Idem en pièces, damassés en pièces;
Guinghams, etc. etc. etc.
A vendre par Fs PERRET,
10 fév 48 rue Bienville

CHANDELLES—Blanc de baleine et adamantines—175 caisses blanc de baleine de New Bedford, dimensions assorties, 150 caisses chandelles adamantines, en en débarquement du navire Kentucky, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER,
10 fév No 8 Nouvelle Levée

A VENDRE par le soussigné, 125 quintaux morue, de Malaga, très frais, à bord du brick Prudencia; [illegible] 2 boucaults lignes françaises, 6 douzaines chemises de flanelle rouge, 10 douzaines, caleçons de drap, arrivés par le navire Oceana, de Bordeaux.
DOMINIQUE LANATA,
20jan No 9 et 10, rue Jefferson.

LANGUE DE BŒUF FUMEE—3 barils à vendre par W H SIMMONS,

VENTES JUDICIAIRES.

E J Chavenet vs M Lombard—No 1022.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Crozat, juge de paix de la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente, à mon magasin de dépot, No 94, rue St Pierre, entre les rues Royale et Bourbon, lundi, huit mars 1847, à dix heures du matin:
Un lot de meubles.
Un lot d'outils de forgeron et autres.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
GUSTAVE MEYNIER.
24fev Constable du 4e justice de paix

Succession de feu P. L. Morris, décédé
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté du 5 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, samedi le 27 mars 1847, à midi, pour compte de ladite succession, savoir:
1o. Un lot de terre situé au faubourg Washington (District Montreuil), formant encoignure aux rues Désirée et Amour, et mesurant cinquante-trois pieds de face à la première rue, sur soixante pieds de profondeur et face à la rue d'Amour; lequel lot de terre constitue la moitié du terrain No un, de l'ilet No huit, du plan primitif du district Montreuil, ensemble toutes les bâtisses et constructions qui sont sur le dit lot de terre, consistant en une maison d'encoignure, briquetée entre poteaux, couverte en bois, divisée en deux chambres avec galerie fermée et deux cabinets, et en une cuisine en bois.
2o. Un LOT DE TERRE situé au faubourg Washington, dans la Municipalité No 3, de cette ville, au district Daralde, et dans l'ilet compris entre les rues du Congrès, Craps, Amour et de l'Independance, faisant partie des terrains Nos 13 et 14 de l'ilet No 11, du plan de cette partie de la ville. Lequel lot de terre mesure 63 pieds de face à la rue du Congrès sur 94 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles. Ensemble les appartenances et dépendances dudit lot de terre.
3o. FELICIE, négresse créole, âgée d'environ trente cinq ans, cuisinière et blanchisseuse.
4o. CEPHISE, mulâtresse créole, âgée d'environ quatorze ans, gardienne d'enfans et domestique de maison.
Conditions. La propriété foncière et améliorations qui existent dessus, un quart payable comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, et les esclaves. Un tiers comptant et la balance à un crédit de six et douze mois, le tout en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale et portant un intérêt à raison de huit pour cent l'an, en cas de non paiement à échéance.
N. B.—Les actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L LEWIS,
24 fev—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle Orléans—No 417—Coralie Cornen, vs Williams & Co.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable deuxième cour de district de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le mardi 9 mars 1847, à 10 heures du matin, à mon magasin de dépot, rue Bourbon, No 179, à l'adjudication de
Dix-neuf caisses et une balle de marchandises sèches, &c., Saisies dans ladite affaire.
Conditions—comptant. JOHN L LEWIS.
24fev—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans

Vente par le Marshal des Etats Unis.
DANS la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District de la Louisiane—No 1572. Lisa Piovert vs David & Chapuis—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, et par consentement de parties, lundi 15 février [illegible] à 11 heures A M, dans les magasins du [illegible] Nos 93 et 95 rue de Chartres, en la ville de la Nouvelle-Orléans, tous les droits, titre et intérêt des dits défendants sur les dits magasins [illegible]
Aussi—Le billet de Mme T. Aubert pour $12—60 cents.
Do de Fr Charles, 12—40
Do de Mme Lusson, payable à l'ordre du Dr Sonterre, pour 122 21
Et un lot de billets et réclamations dont au dossier sera la liste au moment de la vente.
Conditions de la vente—comptant.
Bureau du Marshal, 20 février 1847.
W F WAGNER, Marshal des E. U.
N. B.—Si la vente n'est pas terminée le 25 elle sera continuée de jour en jour, au même lieu jusqu'à la conclusion.
20—3 W F WAGNER, Marshal des E. U.

Joseph Elliot, vs. Madame Ann Irwin, No 778.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable D Byrne, Première Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, lundi le 1er mars 1847, midi, à mon entrepot, No 222, rue Tchoupitoulas près la rue St Joseph,
Une machine à repasser le linge, saisie dans l'affaire ci-dessus.—Conditions, comptant.
17fev JOHN J HOPPE, Constable.

A M Nathan vs. Thomas Reagan—1117.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable George Y. Bright, second juge de paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire susdite, j'exposerai en vente publique, samedi, le 27 février 1847, à mon magasin de dépot, No 107, rue Poydras, un lot de meubles saisis dans l'affaire ci-dessus.—Conditions—comptant.
17 fev J BELLEAU, Constable.

J. LEVOIS,
No. 68, rue de Chartres,
OFFRE à vendre en débarquement du navire Andelle, du Havre, les marchandises suivantes:
Barèges grande nouveauté.
Balzorines.
Jaconats.
Mousseline soie et coton de l'Inde.
Guinghams et tissus de coton, nouveautés pr robes
Echarpes barège, grenadine, mousseline soie et autres.
Ombrelles riches, genre Rosette.
Cravates soie, batiste, dites brodées.
Eventails de tous genres, taffetas, crêpe.
Mérinos tout pour habits, coutil nouveauté.
Rubans taffetas noir [illegible] Nos 3 à 12.
Rubans-taffetas noir pour Panama, Nos 3 à 6.
Chapeaux gris, larges bords, do pour enfans.
do ordinaires pour hommes.
Gants fil, cuir et fil d'Ecosse, bretelles assorties.
22 jan

JOHN O. WOODRUFF & Co
MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New York.
No 60, rue du Camp.
JOHN O WOODRUFF, JAMES F WOODRUFF
14jan

VINS—100 barriques vin rouge ordinaire St Estephe, Médoc et Macau Médoc.
25 barils [illegible]
60 Barils [illegible]
20 do [illegible]
20 do [illegible]
12 barriques vin rouge St Georges vieux.
100 caisses vin rouge ordinaire.
40 do do Médoc vieux.
100 do vin blanc Haut Sauterne.
Eau de vie J J Dupuy, 4e preuve, à vendre par B. TALAMON
21j 142 rue Royale

GANTS FIL—1 caisse 100 douzaines gants fil écru, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.
6 fev

RUE BOURBON, No 280.
LE Dr E. DUPERRON a [illegible] Saint Philippe.

DE Dr E. COMMUNY,
SUCCESSEUR DE Mr DUPERRON
PREVIENT le public [illegible] Bourbon 280, entre Toulouse et Saint Philippe. 22 déc

CHIRURGIEN DENTISTE, rue du Canal, No 69. Ancien local de la Banque de Carrollton.
Le docteur J. T. BEAUREGARD a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle Orléans, qu'il a fixé sa résidence dans cette ville pour se livrer tout entier à l'exercice de sa profession.
Le docteur Beauregard donne des consultations, et traite les maladies de la bouche. Son cabinet est ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir. 28 nov. 1an

MESSIEURS P. BLANCHARD et ACHILLE LION, Chirurgiens dentistes des Facultés de Paris et de la Nouvelle Orléans, ont l'honneur de prévenir leurs clients qu'à partir du premier juin, ils ont réuni leurs cabinets au No 44 rue Royale, entre Bienville et Douane, (résidence du docteur A Lion.)
L'engagement qu'ils ont contracté avec plusieurs institutions et le couvent de cette ville, auquel ils sont attachés les mettent dans l'obligation de s'absenter plusieurs jours par mois, ils ont cru devoir se réunir tant dans leur intérêt que dans l'intérêt de leur nombreuse clientèle, afin que l'un d'eux soit toujours à sa maison prêt à recevoir les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. La supériorité et les soins minutieux qu'ils ont toujours apportés dans l'exercice de leur profession, leur fait espérer la continuation de la confiance du public. 6 juin

BUREAU ET RESIDENCE, RUE BARONNE,
vis à vis le Gouvernement.
LE Dr. PEARSON invite ses amis et toutes les personnes que cela peut intéresser, de venir examiner les améliorations qu'il a apportées dans la braque des dents artificielles, lesquelles sont dans celle du cabinet complet. Il a obtenu pour cela le premier prix à l'exposition qui a eu lieu dans l'Etat.
Les personnes qui désirent se faire mettre des dents artificielles, peuvent les avoir posées à mon établissement dans le plus bref délai possible et à des conditions plus libérales que dans aucun autre du Sud.
J'ai eu pour principal objet de faciliter à toutes les classes, le bénéfice des opérations dentales. La grande augmentation de ma clientèle m'a obligé à employer plusieurs bons opérateurs, parmi lesquels se trouve un dentiste Français, d'un grand talent. Les créoles le trouveront toujours disposé à ses opérations, nonobstant cela seront constamment vérifiées et approuvées par moi.
Les dentistes trouveront toujours chez moi des râteliers de toutes dimensions, en fournissant un modèle exact, ainsi que tous les articles dont ils peuvent avoir besoin. 3 dec—1an

CHAUSSETTES FIL.—1 caisse 100 douzaines chaussettes fil écru et blanc à vendre par LOISON & SILVESTRE,
6 fev 36, rue de Chartres.

A VENDRE au débarquement du navire Oceana venant de Bordeaux:
80 barriques vin St. Estephe; 18 1|2 do vin blanc Haut Barsac; 10 quarts do Cognac 5 huitième do do; 300 fromages tête de morts.
25jan DUBUCH Frères, 77, St Louis

MAGASINAGE.
MARCHANDISES, PRODUITS, COTON, &c.
EMMAGASINEES aux taux le plus bas au magasin Uni, à l'épreuve du feu, rue de la Levée 3e municipalité entre la presse à coton d'Orléans et la nouvelle presse. A BOULANGE.
N. B. Cerclage et rabattage au plus juste prix.
14 d—3m

A VENDRE en magasin provenant de récents arrivages:
40 barriques vin Bergasse
30 do do Montferrand, St. Julien et St. Estephe.
40 do do vieux pour familles, St Julien Médoc.
30 1|2 do do do do
30 1|2 do do blanc Haut Sauterne et Haut Barsac.
8 barils Cognac.
150 caisses vin blanc vieux, supérieur.
Prunes, prunes à l'eau de-vie, bouchons pour damejanes, pour bouteilles, fin superfin et velouté; eau de fleur d'oranger; huile de la marque de Possel et Piagnol, vinaigre, liqueurs, anisette &c.
25jan DUBUCH Frères, 77, St Louis.

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.
LE soussigné vient de recevoir quatre cents barils de NOIR ANIMAL granulé, des différentes grosseurs de grains nécessaires aux sucriers et raffineurs. L'expérience a prouvé que ce noir ne le cède en rien à la qualité de tout autre qui se manufacture aux Etats-Unis, et on le vend avec cette garantie.
AUSSI—Un grand supplément de Cirage à l'huile, et d'Encre à écrire, bleue et noire. Ces articles sont en vente aux prix de manufacture.
W. E. THOMPSON,
20 déc—1an 96, rue Gravier

VENTES DE CE JOUR

Sardines, Eau de vie, Bouchons, &c
PAR J. B. BLACHE & Co, Encanteurs.
MERCREDI 24 du courant, à 10 heures [illegible]
[illegible]
14 demi-pipes brandy.
[illegible] caisses sardines [illegible]
20 balles [illegible]
15 Do [illegible]
23 barils vin [illegible] 24 fev

PAR SYKES & GYBE [illegible]

Bottes, Brodequins, Souliers & Chapeaux.
MERCREDI 24 du courant, à 10 heures [illegible] il sera vendu à leur magasin d'encan, au second étage, No 31, rue des Magasins [illegible]
300 caisses bottes, brodequins et souliers pour la [illegible]
40 caisses chapeaux.
Les marchandises pourront être examinées [illegible] de la vente. 23 fev

VENTES A L'ENCAN.

PAR CROZAT & LEWIS
IL sera vendu [illegible] 24 du courant à leur magasin d'encan, No [illegible] rue de Chartres à 10 heures [illegible] consignation [illegible]
[illegible] 24 fev

PAR ANTHONY FERNANDEZ
Rotonde rue Toulouse, No 57.
VENTE POUR CLORE DIFFERENTES CONSIGNATIONS.
JEUDI prochain 25 du courant, à 10 heures et 1|2 du matin, rue St Louis No 7, entre Royale et Bourbon, il sera vendu [illegible]
259 Caisses vin rouge St Julien; 40 caisses Médoc 1834; [illegible] St Julien [illegible] St Estèphe 1841 [illegible] Margaux 1841 [illegible] 21 caisses [illegible] Conditions—Comptant. 24 fev

Vente par colis de marchandises anglaises,
PAR F. H. PETITPAIN,
No 8, rue du Canal, encoignure Dorsière
JEUDI 25 FEVRIER, il sera vendu à 11 heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal, 100 colis de marchandises anglaises, consistant en partie, de toiles d'Irlande en pièces et demi pièces, toile à drap fil, toile de Paris [illegible] et damassés, [illegible] mousselines et jaconats imprimés, foulards, [illegible] Hollande, flanelles et Bretagnes, [illegible] cotons en bobines, [illegible]
Conditions libérales au moment de la vente.
Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées jusqu'au jour de la vente. 24fev—a

PAR J. B. BLACHE.
D'ORDRE et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra, il sera vendu, vendredi le 26 courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti No. 29:
2 balles toiles [illegible]
2 do étoffes [illegible] du Bengal,
2 do toile de Russie.
importées et avariées à bord de la goélette Charlotte, capitaine Biet, venant de Brême, via Tampico.
24 fev

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu samedi 27 février 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis:
CATHERINE, mulâtresse, âgée d'environ 20 ans, blanchisseuse et repasseuse, couturière, coiffeuse, pâtissière et [illegible]
Conditions: comptant.
L'acte de vente par devant Joseph Cuvillier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 24 fev—4t

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
JEUDI 25 courant, à midi, à la Bourse St Louis, il sera vendu [illegible] Zénon, âgé de [illegible] ans, bon cocher et [illegible] complètement garantie [illegible] fois.
Conditions [illegible]
Acte de vente [illegible] Genois, notaire [illegible] 24 fev

Vente pour cause de depart
PAR F. FERNANDEZ & WHITING
JEUDI prochain 25 du courant, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan [illegible] Poydras [illegible] un très bel assortiment de [illegible] pendules, couverts d'argenterie, [illegible] épingles [illegible], broches, [illegible] glaces [illegible]

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu jeudi le 3 Mars 1847, à midi, à la Bourse de Cité rue St Louis, à la requête de M. John Hart qu'il a acquit [illegible] 1847, par François [illegible] alors encanteur de la Paroisse [illegible]
Un nouveau [illegible] et Franklin, mesurant 20 pieds de face sur [illegible] profondeur—Conditions comptant.
L'acte de vente par devant Joseph Cuvillier notaire, aux frais de l'acquéreur.
20fev—20, 25 3t

PAR ABAT & DOMINGON
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du [illegible] District Judiciaire de la Nouvelle Orléans en date du 10 février 1847, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, samedi le 6 de mars 1847, à midi, les propriétés [illegible] de Charles Barth [illegible]
1o QUATRE MORCEAUX DE TERRE contigus, à la suite l'un de l'autre, partie de l'habitation [illegible] dans la Paroisse de St. Bernard, [illegible]
[illegible]
Conditions. Un quart comptant, et le reste un et deux ans de crédit, en billets à ces paiemens, sans endosseurs, et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, à compter du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement, payés, avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue. 15 fev

Vente privée ou publique et à l'enchère, des biens du sieur Etienne Trepagnier, de la paroisse St. Jean-Baptiste.
LE soussigné étant avancé en âge et voulant, de son vivant disposer de ses biens [illegible]
[illegible]
La seconde la portion [illegible] pieds de face au fleuve et une batture [illegible] due, ainsi qu'une double concession, sur la profondeur bornée en haut par la propriété de la veuve Jacques Lesches, et en bas par celle du sieur Jacques [illegible] ensemble avec une maison de maître à deux étages, sucrerie avec machine à vapeur, cuisine, hôpital, écurie, magasin, moulin à grain, cabanes à nègres, ustensiles aratoires, chevaux et bêtes à corne, et des arpents de souches et une cinquantaine d'arpents de plants.
3o Les esclaves attachés à et employés sur la dite habitation sucrière sous nègres de champ, [illegible] dont vingt hommes et quinze négresses et quatre négrillons, [illegible] créoles.
Termes et conditions de la vente—1o Le [illegible] payable en tout mars prochain.
2o L'habitation sucrière avec l'atelier, circonstances et dépendances, payable vingt cinq mille piastres comptant, et la balance du prix payable à un, deux et trois ans, à dater du jour de la vente. Les acquéreurs devant fournir leurs billets [illegible] endossés à satisfaction [illegible] Recorder de cette Paroisse, portant hypothèque spéciale sur les immeubles, et intérêt de [illegible] huit pour cent l'an à compter des échéances [illegible] jusqu'à parfait paiement [illegible]
Pour toute proposition [illegible] à mon agent Edmond Trepagnier, de la paroisse St. Jacques.
Paroisse St Jean Baptiste 30 janvier 1847.
ETIENNE TREPAGNIER
5 fev—sf2par sem.

Bureau pour la vente de proprietes
M. MOELLHAUSEN
Allée de l'Arcade de Banks, No [illegible]
ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Le [illegible] de ces plans aussi que le courtage de la vente sera réduit [illegible]
Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers [illegible]
M. Moellhausen [illegible]
9 fev—1.

Drogues et Médicaments.
En débarquement des navires NICOLAS CESAR du Havre et BRILLIANT de Bordeaux:
Sirop antiphlogistique de Briant.
Elixir antiglaireux de Guilié.
Pilules ou grains de santé du Dr Franck.
Capsules à l'huile de foie de morue, Papier [illegible]
Iodure de fer, Hypnosite de soude,
Ether sulfurique pur, Acide [illegible]
Extrait triple de jasmin, Essence d'Amandes amères
de petit grain, do de Portugal, [illegible]
[illegible]
Capsules [illegible] 15 16 livres
[illegible]
Eau en feuille, Papier à filtrer,
Assortiment de clysopompe,
Crosses couverts, diverses grandeurs,
Bandages droites et gauches imperceptibles
Racine d'angélique, do de Saponaire,
Fleurs de mauve, do de guimauve, do de [illegible]
Do de pied de chat, do de coquelicot
Do de bourrache, do de violette, do de [illegible]
Mousse de Corse, mélisse, hysope, coriandre,
Petite absinthe, bouchons fins à fiole.
Feuilles de mentha, do de digitale do [illegible]
Do de capillaire, chlorure de chaux, do de [illegible]
Crème de tartre, acide oxalique,
Carbonate d'ammoniaque, Arrow root anglais,
Arrow root de Bermudes, bois de Campêche,
Bois de Fustic, vert pour bouteilles, lits.
Acide muriatique, do sulfurique
A vendre P CUSACHS
14 jan Encoig. Condé & St. Philippe

DROGUES ET MEDICAMENTS
Le soussigné droguiste en gros offre à vendre à des prix modérés, un grand assortiment de drogues pour teinturiers dernièrement importés par lui, telles que:
Garance;—Indigo,
Orseille sèche et en pâte,
Prussiate de potasse;—chromate d[illegible]
Sel d'étain;—campêche,
Bois de Brésil;—do Fernambouc,
Acide sulfurique, &c.
Il offre à vendre également
Un lot de belle vanille,
Du beurre de Cacao,
De la cire blanche, en pain de 25 livres.
Du noir blanc et un assortiment de produits chimiques et pharmaceutiques, reçus cette année de France et de Liverpool et du Nord des Etats-Unis.
H. BONNABEL,
11fev Rue Tchoupitoulas encoignure Natchez.

ABSYNTHE—Véritable absynthe suisse, marque Berthoud fils, à vendre par F PERRET,
4 fev 48, Bienville.